

# RENCONTRE D'INFORMATION

---



## Projet d'infrastructures d'aqueduc Présentation du projet et coûts

### Chemin du Petit-Bernier et rue Dumont

Service des infrastructures et gestion des eaux

22 novembre 2023

# Déroulement

1. Mot de bienvenue et présentation des intervenants
2. Historique
3. Solution individuelle versus collective
4. Description et portée du projet
5. Travaux par les propriétaires privés
6. Zone des travaux
7. Résultats des études
8. Répartition des coûts
9. Feuille de sondage
10. Prochaines étapes
11. Questions

## 2. Historique du projet

---

**Octobre 2021** : Dépôt d'une demande par des résidents de la rue Dumont et du chemin du Petit-Bernier pour l'évaluation des coûts pour une desserte en eau potable.

**Février 2022** : Estimation par le Service des infrastructures et gestion des eaux des coûts pour les plans, devis et études liés à ces travaux.

## 2. Historique du projet

---

**Avril-mai 2022** : La Ville a procédé au calcul de répartition des coûts pour les études et identification des propriétés taxables (par le Service des finances).

**Juin 2022** : Présentation aux résidents du secteur du projet incluant les coûts y étant associés (études).

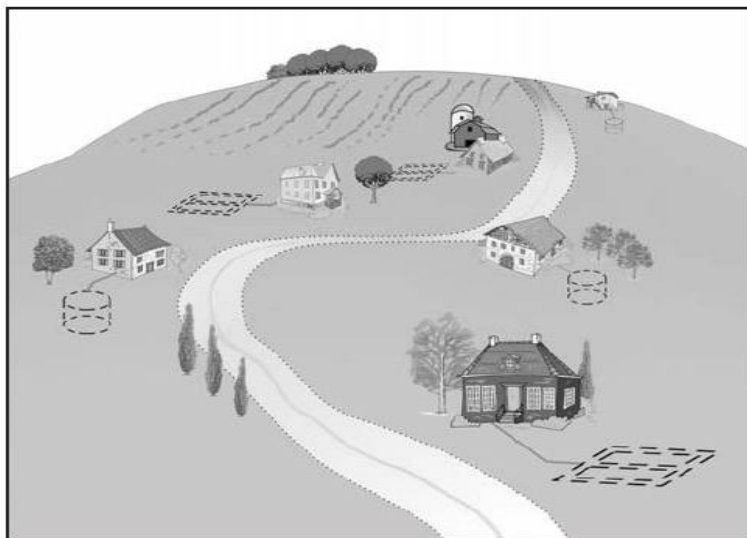
**Juin 2022 à novembre 2023** : Études environnementales et géotechniques ainsi que l'élaboration des plans, devis et estimation du coût des travaux.

# 3. Mise en contexte/solution individuelle versus collective

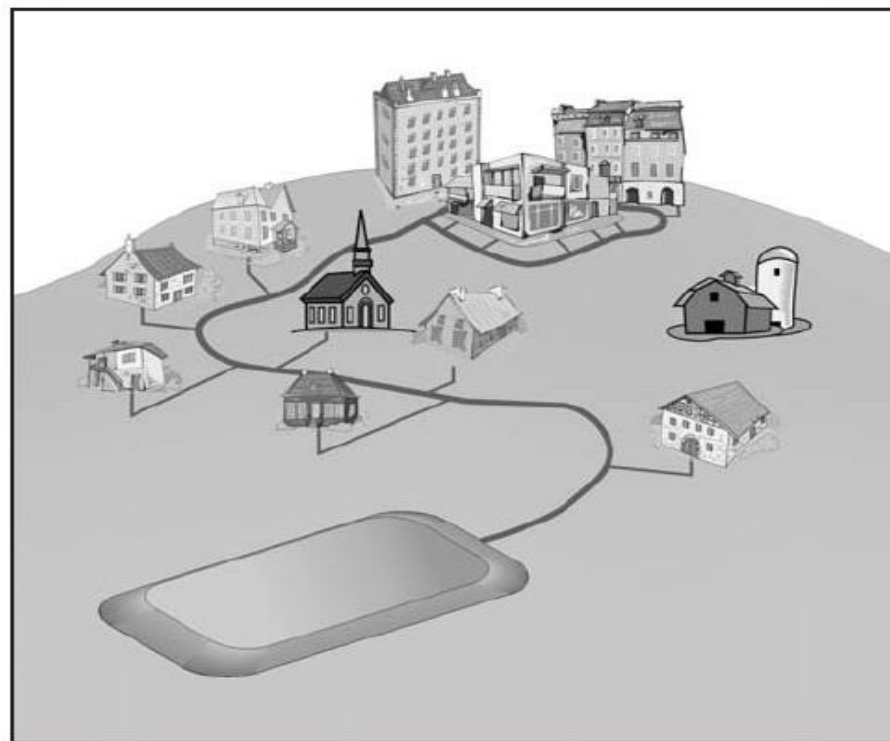


VILLE DE  
SAINT-JEAN-  
SUR-RICHELIEU

**Solution autonome  
d'approvisionnement en eau  
(puits artésien privé)**



**Solution collective  
(réseau municipal)**



# 3. Solution individuelle versus collective

---

## ■ Solution individuelle

- Les propriétaires sont responsables de l'approvisionnement en eau potable (puits) et d'assurer le bon rendement de leurs installations (conformité environnementale);
- La qualité de la source d'eau potable doit être vérifiée périodiquement.

## ■ Solution collective

- La municipalité assure la fourniture d'une eau potable de qualité en tout temps.



# 3. Solution individuelle versus collective

## Avantages de la solution proposée (collective)

- Amélioration de la qualité de vie (résidents);
- Alimentation en eau maintenue lors de panne de courant;
- Aucune restriction quant à la non-conformité des installations lors de la vente de la propriété;
- Élimination des risques de contamination du puits d'eau potable;
- Aucune restriction relative à la présence d'un puits d'eau potable lors de la planification d'ajouts d'accessoires connexes sur le terrain (piscine, bâtiments , etc.).

# 3. Solution individuelle versus collective

## Autres avantages de la solution proposée (collective)

- Possibilité de subdivision du lot;
- Changement des normes de lotissements si le projet est viable;
- Protection incendie par un réseau de bornes d'incendie (réduction possible des primes d'assurances des résidences);
- Élimination des frais d'entretien et de produits pour puits artésien (adoucisseur, sel, filtration, etc.);
- Augmentation de la valeur de la propriété.



# 4. Description et portée du projet

---

## **TRAVAUX DE BASE** (ce que la Ville mettrait en place)

- **Approvisionnement en eau**
  - Prolongement du réseau municipal;
  - Conduites, vannes et bornes d'incendie;
  - Approvisionnement à partir de l'usine de filtration rive ouest (secteur Saint-Jean).

# 4. Description et portée du projet

---

## **TRAVAUX DE BASE** (ce que la Ville mettrait en place) (suite)

### ■ **Branchements**

- Branchements d'aqueduc jusqu'à la ligne de propriété (nombre de branchements/propriétés à déterminer);
- Réfection des surfaces perturbées par les travaux (pavage, gravier, gazon, etc.).

# 5. Description des travaux à réaliser par les **PROPRIÉTAIRES**

- Construction de la partie privée du branchement d'aqueduc riverain jusqu'au bâtiment;
- Désaffectation des installations de puits individuelles ;
- Travaux de plomberie
  - Aucun lien n'est permis entre le puits artésien et l'aqueduc (si désire conserver le puits);
  - Travaux réalisés conformément au Code de construction (plomberie).

N.B. Chaque branchement riverain doit faire l'objet de l'émission d'un permis (frais selon règl. #0556) au préalable (Service des infrastructures et gestion des eaux).



# 7. Résultats des études géotechniques

---

- Le roc sur le chemin du Petit Bernier est à très faible profondeur.
- Le roc sur la rue Dumont est assez profond pour ne pas avoir à le casser ou le dynamiter durant les travaux sur la majorité de la rue.
- La nature des sols et des contaminants nous permettra de réutiliser les matériaux en place et éviter les coûts pour en disposer dans des sites autorisés par le MELCCFP.



# 8. Répartition des coûts



Source: ProEst



# 8. Répartition des coûts

## Mode de répartition des coûts :



### Eau potable

Répartition des coûts d'installation du réseau selon des règles de calculs en fonction de la dimension du frontage du lot et de la forme de celui-ci (Service des finances).



### Travaux sur le terrain privé

Branchements privés et plomberie réalisés et assumés entièrement par les propriétaires (entrepreneurs accrédités).

*Note: Pour les immeubles situés en coin de rue, les lots faisant front sur deux rues parallèles (lot transversal) et les lots de formes irrégulières, une méthode de calcul spéciale est appliquée.*

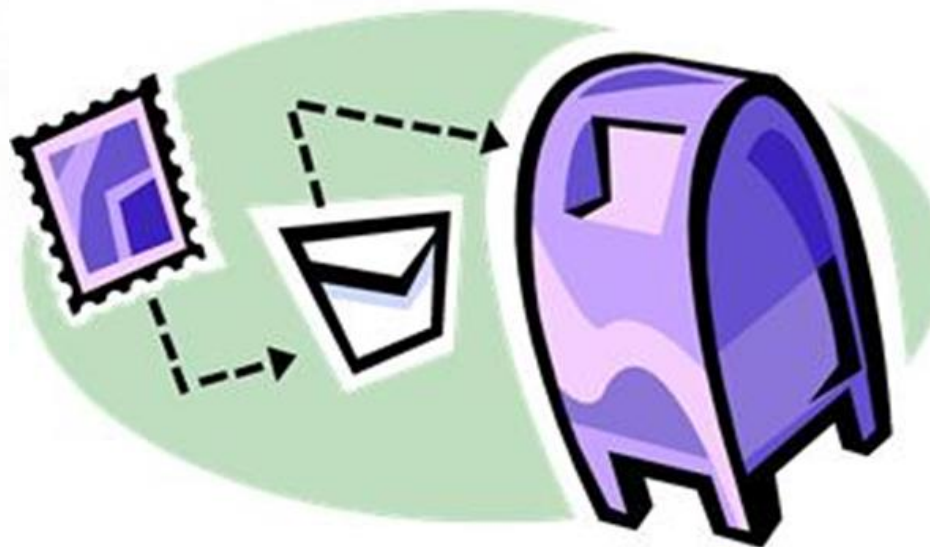
# 8. Répartition des coûts des travaux

---

**Montant estimé des coûts :**



# 9. Feuille sondage



*Retour des feuilles de sondage attendu au plus tard le*  
**13 décembre 2023**

# 10. Prochaines étapes

SI SONDAGE DÉFAVORABLE

SI SONDAGE FAVORABLE



# 10. Prochaines étapes

## Janvier 2024

- Le Service des finances et le Service des infrastructures et gestion des eaux procéderont à la compilation et l'analyse des réponses du sondage;
- Selon les résultats obtenus, une recommandation sera faite au conseil municipal pour la suite du projet;
- Décision du conseil municipal sur la poursuite du projet et l'échéancier des travaux. Les travaux actuellement planifiés en 2026 pourraient possiblement être devancés en 2024;
- Une correspondance vous sera transmise par la poste après décision du conseil municipal et portera sur :
  - Les résultats du sondage;
  - Les prochaines étapes selon les résultats du sondage dans sa forme actuelle ou avec certaines parties du projet en moins.

# 10. Prochaines étapes

---

## SI LE SONDAGE EST DÉFAVORABLE (travaux)

- Confirmation de l'annulation du projet aux citoyens des rues concernées.



# 11. Période de questions

---

**MERCI  
POUR VOTRE  
ATTENTION**

# POUR INFORMATION

---

## **Concernant les travaux proposés**

Monsieur Pierre-Olivier Coulombe, ingénieur

Service des infrastructures et gestion des eaux, division ingénierie

(450) 359-2493

## **Concernant la taxation**

Madame Guylaine Latour, technicienne à la taxation FDI

Service des finances, section revenus

(450) 357-2227

[www.sjsr.ca/petit-bernier-dumont/](http://www.sjsr.ca/petit-bernier-dumont/)